

Séance du 5 avril 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoint ; MM. Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Capdevielle, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Laroche à M. Pommiez, Mme Bisauta à M. Causse.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AMENAGEMENT - Information - révision du PLU : résultats de l'enquête publique et modifications à apporter au PLU arrêté.

M. ETCHEGARAY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le projet de PLU, arrêté par le Conseil Communautaire du 23 juin 2006, a été soumis à l'avis des personnes publiques associées, puis durant plus d'un mois, à été mis à l'enquête publique (du vendredi 3 novembre au vendredi 8 décembre 2006 inclus).

171 observations ont été recueillies, à savoir :

- 92 observations couchées sur le registre d'enquête déposé en Mairie,
- 4 observations couchées sur le registre d'enquête déposé à l'Hôtel de la Communauté d'Agglomération,
- 75 observations adressées par courrier, dont 3 pétitions comportant au total 202 signatures.

Ces observations portent sur des demandes :

- de modifications d'Espaces Boisés Classés (réductions, suppression, création)
- de modification ou suppression d'emplacements réservés,
- de modification de zonage et d'adaptation du règlement
- ainsi que sur des remarques d'ordre général.

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Claude LOSTE, a remis son rapport le 22 janvier 2007. Ses conclusions sont les suivantes :

- avis favorable sous réserve de la suppression de l'emplacement réservé n° 143.

Je vous informe qu'au vu du rapport du commissaire enquêteur et des avis des personnes publiques associées notamment, des modifications qui ne sont pas de nature à porter atteinte à l'économie générale du document arrêté, vont être apportées au projet de PLU arrêté. Elles visent à lever la réserve du commissaire enquêteur et à satisfaire à des observations émises sur le projet arrêté.

Ces modifications sont les suivantes :

- suppression de l'emplacement réservé n° 143 ayant pour objet la réalisation d'une voie de liaison entre les allées Paulmy et l'avenue Dubrocq à travers notamment les propriétés GRETA et Barland, et de ce fait, suppression également de l'emplacement réservé n° 142 qui concerne le prolongement de la rue Gentil Ader en vue de son raccordement sur l'ER 143 qui, dès lors, n'aura plus lieu d'être ;
- réductions ponctuelles d'Espaces Boisés Classés n'affectant pas des espaces boisés remarquables au titre de la loi littoral, suppressions ou modifications de tracés d'emplacements réservés, modifications ponctuelles de limites de zones, adaptations ponctuelles du règlement, *(cf document annexé)*.

La Communauté, en concertation avec la Commune, va procéder aux modifications conséquentes et à la mise en cohérence du rapport de présentation et des orientations d'aménagement avec les modifications apportées, en vue de l'approbation du PLU ainsi modifié par le Conseil communautaire.

Je vous rappelle que la compétence en matière de d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme est dévolue à la Communauté d'agglomération ; en conséquence le présent rapport a été présenté au conseil municipal à titre d'information s'agissant d'un document essentiel touchant à l'aménagement du territoire communal.

Il n'y a pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.